

Les Rapanui à Tahiti. Histoire de migration, de terres et de parenté

Diego Muñoz

► **To cite this version:**

Diego Muñoz. Les Rapanui à Tahiti. Histoire de migration, de terres et de parenté. E Toile Pacifique 2013, Oct 2013, Paris, France. <halshs-00905507v2>

HAL Id: halshs-00905507

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00905507v2>

Submitted on 22 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Rapanui à Tahiti.

Histoire de migration, de terres et de parenté.

In : Colloque e-Toile Pacifique (Paris, 3-4 Octobre 2013).

Par: Diego Muñoz

Doctorant

EHESS-CREDO

diego.munoz@ehess.fr

1. Présentation.

Dans cet exposé nous analyserons **l'histoire de migration** des Rapanui à Tahiti. [Île de Pâques qui appartient à Chili depuis 1888. Et Tahiti, un protectorat français depuis 1842 et annexé à la France en 1880].

Ce qui nous intéresse est de comprendre les types de liens qui amènent les Rapanui à migrer à Tahiti. Nous proposons que ces liens sont d'un ordre mémoriel et de parenté, en lien avec une histoire de propriété de terres : En 1887 un groupe de vingt-cinq Rapanui achète à la Mission catholique le domaine foncier de Pamata'i situé à Faaa. En effet, les terres de Pamata'i sont devenues la raison première de la migration et l'installation des Rapanui à Tahiti tout au long du XXème siècle. Nous avons compris que les récits sur la parenté et notamment tout un processus de fabrication des généalogies construisent l'argumentaire des revendications de droits sur ces terres et la justification pour rester sur place.

Nous analyserons cette histoire dans quatre moments : on commence avec les déportations missionnaires, on continue avec l'établissement des colonies Rapanui en Polynésie, ensuite on parlera des évasions de l'île de Pâques vers Tahiti, et on finira avec les processus des revendications de terres à Tahiti.

Cette histoire de diaspora nous permettra de comprendre la complexité des flux migratoires entre l'île de Pâques et la Polynésie française et les enjeux d'ordre identitaires dans les rapports que les Rapanui entretiennent avec la Polynésie.

2. L'évacuation de l'île de Pâques

Lors du passage de la *Flore* sur l'île de Pâques en 1872 le médecin de bord a recensé 175 habitants (Lapelin 1872), cinq ans plus tard, Alphonse Pinart a signalé qu'à Rapa Nui il y avait 110 habitants (Pinart 2004 [1878]). Il s'agit du taux démographique minimum de toute l'histoire Rapa Nui. Malgré toutes les interprétations pour expliquer cette baisse démographique -guerres et cannibalisme inclus- ni Pierre Loti (2007 [1872], ni Pinart (2004 [1878]) ni d'autres voyageurs de l'époque n'ont parlé de la politique d'évacuation de l'île impulsée par l'Eglise catholique et les commerçants en 1871.

Il faut rappeler que les missionnaires se sont installés sur l'île de Pâques à partir de 1868. En même temps que les insulaires ont commencé à être baptisés, les missionnaires ont commencé

à développer l'élevage de moutons en association avec la *Maison Brander*, entreprise britannique installée à Tahiti (Anguita 1986, McCall 1976, Castro 2006). De son côté, John Brander, le patron de l'entreprise, envoie Jean Baptiste Dutrou-Bornier pour acquérir des terres à Rapa Nui (Anguita 1986 ; McCall 1976). Entre 1868 et 1871 des dissensions ont eu lieu entre Dutrou-Bornier et le missionnaire Hyppolite Roussel. La cause : le contrôle de la population et l'appropriation des terres (McCall 1976, Castro 2006).

En juin 1871 Hyppolite Roussel, abandonne Rapa Nui avec 277 insulaires, soit plus de la moitié de la population (Anguita 1986). 168 d'entre eux sont arrivés avec Roussel à Mangaréva et 109 sont arrivés à Tahiti avec le père Escolan pour s'installer dans les plantations de Brander à Haapape. Quelques mois plus tard Dutrou-Bornier fera venir 67 autres insulaires avec des contrats de cinq ans pour travailler aussi dans les plantations de John Brander à Haapape (Anguita 1986). Anguita (1986) explique qu'à la fin de 1873 il y avait 409 Rapanui entre Mangaréva, Tahiti et Moorea, mais que cette population mourrait en masse du fait des maladies.

3. La colonie de Pamata'i.

Anguita (1988) explique qu'une fois que les contrats avec Brander aient expiré les Rapanui ne sont pas revenus sur l'île de

Pâques mais n'ont été naturalisés tahitien. Ils ont donc cherché la protection de la Mission catholique dirigée par Tepano Jausen. L'évêque a installé les Rapanui dans le domaine de Pamata'i situé à Faaa. Anguita signale que *«petit à petit, ceux qui échappèrent aux maladies se regroupèrent à Pamata'i pour former une véritable communauté. Elle sera au début étroitement dépendante de la Mission mais s'émancipera progressivement sans pour autant perdre sa cohésion ni sa foi »* (Anguita 1986: 26). Selon elle, cette communauté a longtemps vécu repliée sur elle-même. En fait, ses membres se sont mariés entre eux, à la différence des Rapanui de Mangaréva et Moorea qui ont trouvé des époux et des épouses parmi les Mangarévien et les Puamotu, ces derniers également immigrés. Pour Anguita, le mariage entre Rapanui explique l'importance et la pérennité de Pamata'i comme enclave rapanui à Tahiti. [Image : On peut voir sur la liste des Rapanui installés à Pamatai et à Moorea].

Notre recherche dans les archives de l'Evêché à Papeete nous ont permis de connaître que les Rapanui de Pamata'i ont établi aussi des rapports de parrainage entre eux. Cela nous permet de penser que les liens religieux ont renforcé la cohésion sociale parmi les Rapanui : ils étaient presque les seuls catholiques entourés d'une population protestante. Cette cohésion sociale peut être l'une des causes qui ont déterminé l'achat du domaine

de Pamata'i à la Mission Catholique par vingt-cinq Rapanui en 1887.

La preuve la plus tangible de cette diaspora Rapanui est la **Carte de Partage** du domaine de Pamata'i réalisée en février 1888. Tout le domaine de 118 hectares a été divisé en 25 parcelles étroites, qui correspondent aux 25 acheteurs, tous des hommes originaires de l'île de Pâques. Chaque acquéreur est devenu propriétaire individuel de deux lots, un qui monte depuis la route de ceinture, proche de la mer, jusqu'au faite de la colline et l'autre, nommé *bis*, qui descend de la colline vers la vallée. Il a été convenu que deux parcelles resteront indivisibles. Chaque parcelle fut numérotée et dotée d'un nom. Sur la carte on distingue alors le nom et prénom de l'acquéreur et le nom de la parcelle qui correspond selon McCall (1996) au nom du lieu d'origine de l'acquéreur à Rapa Nui. Cette donnée permet à McCall de dévoiler l'appartenance à un *mata* Rapa Nui pour chaque acquéreur. Pour nous, c'est un signe du maintien d'un lien mémoriel avec la terre d'origine.

Le devenir de la colonie rapanui à Pamata'i semble tragique au début du vingtième. McCall (1996 et 1997) cite le rapport du médecin Jean Nadeaud qui recense 15 lépreux. L'ethnologue allemand Arthur Baessler a connu les Rapanui de Tahiti à la fin du XIX siècle, il signale qu'y vivaient 20 hommes, 11 femmes et 13 enfants et qu'ils étaient touchés par la lèpre. Par ailleurs, la

perpétuation Rapanui à Tahiti semble remise en question. Anguita (1988) remarque que dès le début du vingtième siècle, les mélanges avec d'autres polynésiens rendaient la distinction des Rapanui chaque fois plus compliquée. McCall annonce quand-à lui que « (...) *seulement un des 25 insulaires qui ont acquis des terres a eu une descendance qui vivait toujours à Tahiti en 1960* » (McCall 1996: 33).

Malgré ces remarques, nos recherches ethnographiques à Pamata'i et à Rapa Nui, ainsi que notre enquête dans les archives de l'Evêché de Papeete et à la Direction des Affaires Foncières de Polynésie française nous permet d'apporter de nouveaux éléments à ce sujet :

1) D'abord, contrairement au commentaire de McCall cité auparavant, nous avons constaté que plusieurs Rapanui de la diaspora installée à Pamata'i a une descendance jusqu'à nos jours. En fait, nous avons fait connaissance avec 5 familles qui aujourd'hui se réclament d'une origine rapanui. Selon nous, nous assistons à un processus de « tahitianisation » du groupe de descendance. Ensuite, nous avons remarqué que depuis les années 1920 il existe un processus permanent d'affirmation de cette origine lors des revendications pour la propriété. Mais également pour se distinguer en tant que propriétaires légitimes face à d'autres prétendants à la propriété.

2) En ce qui concerne les liens entre Rapa Nui et Tahiti, des documents attestent l'existence de voyages depuis Rapa Nui pour revendiquer ou vendre les terres du domaine jusqu'à 1930. Il existe aussi une série de lettres échangées entre quelques insulaires rapanui et les prêtres de Tahiti jusqu'en 1975. Cette correspondance témoigne d'abord du maintien des liens entre les héritiers retournés à Rapa Nui et les prêtres de Tahiti. Ensuite, elle témoigne de l'exercice d'un certain type de droit de propriété par les Rapanui *via* la délégation de l'administration des terres aux prêtres de Tahiti. Les prêtres ont loué les terres aux tahitiens et ont envoyé l'argent à Rapa Nui. [Image du Journal]

3) Enfin, nous avons constaté que la propriété des terres du domaine a continuellement muté jusqu'à nos jours. Beaucoup de ventes, échanges, achats et occupations de terres ont été réalisés par les descendants Rapanui de deuxième et troisième génération nés à Tahiti.

A l'île de Pâques l'état de la propriété du domaine est mal connu. Cela n'est pas dû à un manque d'intérêt de la part des Rapanui, mais à l'interdiction qui leur est faite par les autorités chiliennes de quitter l'île entre 1930 et 1966. C'est aussi dû à que l'administration de la propriété réalisée en secret par les aînés des groupes de parenté concernés. En étudiant les lettres

échangées entre quelques Rapanui et les prêtres de Tahiti et en établissant leurs généalogies nous avons identifié que les signataires des lettres étaient les aînés. Les aînés ont légué l'administration aux prêtres en excluant les cadets des affaires des terres de Tahiti. En effet, selon un système classique en Polynésie l'administration de la terre est du ressort des aînés, excluant ainsi les cadets et les femmes.

L'interruption des flux migratoires a empêché les Rapanui de venir à Tahiti s'occuper de leurs terres. Ainsi à Rapa Nui les terres de Pamata'i sont surtout devenues un souvenir, notamment après la mort des aînés. C'est à cette époque que les représentations et discours rapanui sur la propriété des terres du domaine se fixent sur les 25 acquéreurs d'origine. Même aujourd'hui quelques Rapanui considèrent les propriétaires non-Rapanui de Pamata'i comme illégitimes et se revendiquent eux comme les vrais héritiers.

4. Deuxième vague : les essais de récupération et la fabrication des récits généalogiques.

Entre 1944 et 1958, des insulaires ont essayé de fuir de l'île de Pâques dans de petites embarcations. Huit évasions sont connues.

[Liste des évasions]

En général, les évasions nous semblent révélatrices d'un certain processus qui va au-delà du seul déplacement [et le temps de voyages]. Avant tout, comme le signale Peteuil (2004) quelques évasions avaient pour objectif de dénoncer la situation politique sur l'île de Pâques. Par ailleurs, il est important de reconnaître que l'intérêt des Rapanui pour rejoindre Tahiti est lié au projet de récupérer les terres de Pamata'i. Nous savons que l'un de ces évadés a vécu à Pamatai jusqu'à sa mort en 1998, sans jamais revenir sur l'île de Pâques (Peteuil 2004).

La dernière vague migratoire commence avec la liaison aérienne reliant Rapa Nui à Tahiti ouverte dès 1967. Même si cette migration coïncide avec un processus plus ample de déplacement de population depuis les petites îles peu urbanisées vers le Tahiti urbain (Fages 1974), la migration des Rapanui s'explique par les terres de Pamata'i. Un an après l'ouverture de la liaison aérienne, la première revendication de terres de Pamata'i est formulée. S'ensuit une série de revendications de titres de propriétés, et l'installation de Rapanui sur les terres obtenues.

Au cours de nos recherches nous avons trouvé la formulation de 16 revendications depuis 1968, dont 4 ont été admises par les tribunaux, 7 ont été refusées et 5 sont encore en procès.

Entre 1968 et 1975 seuls trois groupes de parenté rapanui réussissent à être reconnus propriétaires après avoir démontré **une filiation exclusive** avec l'un des anciens acquéreurs. Un dernier groupe de parenté a réussi à être déclaré propriétaire au cours des années 1980. Cependant à l'intérieur de chacun de ces 4 groupes ont lieu des confrontations juridiques (entre les aînés et les cadets) pour décider de la fin de l'indivision du lot. Les autres groupes ont perdu leurs demandes car ils n'ont pas réussi à démontrer **une filiation exclusive** et parce que les terres ont été acquises par d'autres personnes.

La stratégie utilisée par les Rapanui pour revendiquer les terres de Tahiti repose sur la fabrication d'un récit généalogique devant être cohérent aux yeux des autorités franco-tahitiennes. Pour arriver à cette cohérence tous les revendicateurs ont utilisé deux procédés. D'abord, ils ont modifié leurs actes de naissance pour changer l'orthographe de leurs noms de famille. C'est une démarche menée auprès de l'état civil chilien dont le but fut de rendre similaires leurs noms de familles à ceux indiqués sur la carte de domaine 1888¹. Ensuite ils ont fait appel à des témoins pour certifier leur récit sur les noms et les origines de leur famille.

Le principal inconvénient des autres revendications est que les personnes ont essayé de revendiquer un droit théorique* à

¹ Nous pensons que ces démarches ont été clés dans la fixation des patronymes rapanui actuels.

partir d'un système de ***filiation indifférenciée***. C'est-à-dire, ils déclarent que l'ancêtre en question n'aurait pas eu de descendance, mais que ses frères ou ses sœurs hypothétiques en aurait eu une, de laquelle ils descendent. Ce principe de ***bifurcation*** semble logique pour les Rapanui mais pas pour les juges de Tahiti.

Malgré les décisions judiciaires qui ont fait appel soit au principe de prescription trentenaire*, à des ventes déclarées légitimes ou à des héritages, les Rapanui ont toujours nié les droits acquis par les actuels habitants de Pamata'i.

6. Conclusion : les liens mémoriels dans la migration Rapanui à Tahiti.

Nous avons voulu montrer que l'installation des Rapanui à Tahiti a impliqué au moins quatre processus. D'abord, un intérêt constant de la part des Rapanui pour rejoindre Tahiti et revendiquer les terres de Pamata'i. Ensuite, on assiste à une série de conflits entre les nouveaux arrivants venus de l'île de Pâques, les occupants actuels et les familles anciennes de Pamata'i. Ces conflits peuvent être expliqués par les constantes mutations dans la propriété des terres de Pamata'i et la méconnaissance des Rapanui à ce sujet. Enfin nous avons mis à jour un processus que nous nommons la **tahitianisation** des groupes de parenté. Ces familles tahitiennes revendiquent -et

ont revendiqué- être issues de la diaspora rapanui du XIXème siècle, afin de légitimer leurs droits de propriété sur Pamata'i.

Le fait que l'histoire des terres de Pamata'i ait pris la forme d'une **narration mythique** nous semble l'un des éléments les plus intéressants. Les vingt-cinq premiers acquéreurs sont encore, dans le discours des Rapanui, les propriétaires. Logiquement n'importe quel Rapanui qui peut démontrer un lien généalogique avec l'un d'eux pourrait réclamer des droits de succession et se déclarer propriétaire d'une terre à Pamata'i. **Du moins en théorie.**

Pour les Rapanui, depuis les déportations faites par les Missionnaires, Tahiti a toujours été vue comme une « **terre promise** »² où il existe une abondance de travail et d'argent, ainsi que l'accès à des biens modernes dans l'actualité. Tout cela est de plus auréolé d'une atmosphère culturelle « polynésienne ». Dans ce contexte la récupération de la propriété des terres de Pamata'i a été considérée comme l'espérance pour prendre certaines des bontés que Tahiti promettait. Ce sont des droits théoriques, car liés à la mémoire, qui attachent jusqu'à nos jours les Rapanui à Tahiti.

En ce sens, l'histoire de migrations que nous venons de dévoiler implique comprendre les flux migratoires actuels en

² On ne doute pas du message religieux que cette expression porte. Une étude profonde sur l'évangélisation des anciens Rapanui pourrait nous apporter des nouvelles hypothèses sur la place de Tahiti dans l'imagination Rapanui.

fonction des liens mémoriels que les Rapanui entretiennent avec Tahiti. Aujourd'hui cette histoire et cette mémoire de diaspora aide les Rapanui à se reconnaître *Mā'ohi*, ce qui à Rapa Nui exprime une conscience d'appartenir à un univers historique et culturel plus vaste que la seule île de Pâques.

Bibliographie.

ANGUITA, Patricia.

1986. *La migration Rapanui à Tahiti et Mangaréva (1871-1920)*. Mémoire DEA Université de Rennes 2.

1988. « L'insertion des Rapanui à Tahiti et Moorea (1871-1920) ». In : *Bulletin de la Société des Études Océaniques* N° 243, pp, 21-36.

BAESSLER, Arthur.

1900. *Neue Südsee-Bilder*. Verlag Von George Reiner, Berlin.

CASTRO, Nelson.

2006. *El Diablo, Dios y la profetisa*. Rapanui Press, Chili.

ENGLERT, Sebastian.

1960. « Aventuras marinas de nativos de Rapa Nui » In : *Revista de Marina*, Vol 76. Pp. 465-475.

FAGES, Jean.

1974. «Migrations et urbanisation en Polynésie Française.»
In : *Cahier OSTROM, série Sciences Humaines*. Vol XI N°3-4.
Pp.243-258.

LAPÉLIN, François-Théodore de.

1872. « L'Îles de Pâques (Rapa Nui) » In : *Revue maritime et coloniale* N° 35, Paris. Pp. 105-125 et 526-544.

LOTI, Pierre.

2007 [1872]. *L'Îles de Pâques. Journal d'un aspirant de la Flore*. Rapanui Press, Chili.

McCALL, Grant.

1976. *Reaction to disaster: Continuity and Change in Rapanui Social Organization*. PhD. Thesis. Australian National University.

1996. «El Pasado en el presente de Rapanui (Isla de Pascua).» In: HIDALGO, Jorge; Virgilio SHIAPPACASSE; Hans NIEMEYER; Carlos ALDUNATE y Pedro MEGE (Comp.) *Etnografía. Sociedades indígenas contemporáneas y su ideología*. Editorial Andrés Bello, Santiago du Chili. Pp. 17-46.

1997. «Rapanui wanderings: Diasporas from Easter Island. »
In: STEVENSON, Christopher; Georgia LEE and Frank

MORIN. *Easter Island in Pacific Context South Seas Symposium*. Easter Island Foundation, Los Osos, California. Pp. 370-378.

PETEUIL, Marie-Françoise.

2004. *Les évadés de L'île de Pâques. Loin du Chili, vers Tahiti (1944-1958)*. L'Harmattan, Paris.

PINART, Alphonse.

2004 [1878]. "Voyage to Easter Island." In: *Early visitors to Easter Island 1864-1877. The reports of Eugène Eyraud, Hipolyte Roussel, Pierre Loti and Alphonse Pinart*. Easter Island Foundation. Los Osos, California.

ŜATAMBUK, Patricia.

2009. *Rongo. La historia oculta de Isla de Pascua*. Ed. Pehuen, Santiago du Chili.